

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le NEUF NOVEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures trente minutes
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 03 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 20

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 16

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Castex Margaux, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Page Olivier

Absents et excusés : 06

Mmes, MM. Voirin Pierre, Baud Marie, Muffat Quentin, Baud Pachon Valérie, Marchand Thierry, Pillot Serge

Pouvoirs : 04

Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Marullaz Aube
Monsieur Muffat Quentin	à	Monsieur Dupieux Gilbert
Monsieur Marchand Thierry	à	Monsieur Coquillard Michel
Monsieur Pillot Serge	à	Madame Tournier Michelle

- Madame Margaux Castex a été désignée secrétaire -

D_2023_11_21

Budget 2023 du budget principal de la Commune : décision modificative N°4

Vu la délibération en date du 30 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget principal,

Il est exposé les changements nécessaires :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant en euros	Chapitre	Article	Libellé	Montant en euros
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
011	60612	Energie - Electricité	160 000	70	70631	Produits à caractère social	130 000
011	6247	Transports collectifs	170 000	73	7362	Taxe de séjour	50 000
65	6574	Subventions aux associations	35 000	73	7366	Taxe de remontées mécaniques	145 000
042	6811	Dotations aux amortissements	210 000	75	757	Redevances versées par les fermiers	40 000
042	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	450 000				
023	023	Virement à la section d'investissement	- 660 000				
TOTAL			365 000	TOTAL			365 000
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
041	2313	Constructions	15 000	041	2031	Frais d'études	13 000
				041	2033	Frais d'insertion	2 000
				040	28031	Amortissement des frais d'études	210 000
				040	15112	Provisions pour litiges	450 000
				021	021	Virement de la section d'exploitation	- 660 000
TOTAL			15 000	TOTAL			15 000

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative N°4 telle qu'elle lui est présentée,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le maire pour son application.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 14 novembre 2023.

La secrétaire de séance,
 Margaux Castex.

Le maire de Morzine,
 Fabien Trombert.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.